

CCAS LE TABLIER

**COMPTE RENDU séance du 7 avril 2023**

Le 7 avril 2023, le comité communal d'action sociale de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Annabelle PILLENIÈRE, présidente du CCAS et maire de LE TABLIER.

**Présents :** Laurence BOLLENGIER-STRAGIER, Virginie FRANCHETEAU, Isabelle GUILLAUD, Isabelle HENRY, Vanessa LEGRAND DE COSTER, Clôtilde LIMOUSIN, Annabelle PILLENIÈRE, Gildas RAINEAU,

**Absent :** Hervé TROQUIER

**Secrétaire de séance :** Clôtilde Limousin

**Début de séance : 18h05**

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14 octobre 2022
- Compte de gestion et compte administratif 2022
- Affectation 2022
- Budget 2023
- Bourse au permis de conduire
- Divers

**Approbation du compte rendu du 14 octobre 2022**

Le compte rendu de la séance du 14 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion - exercice 2022**

**2023-04-01**

Monsieur Gildas Raineau a été désigné pour présenter le compte administratif relatant l'état des dépenses et des recettes ordonnées au cours de l'exercice 2022 ainsi que les résultats en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, et en l'absence de la Présidente, Madame Annabelle PILLENIÈRE,

Le Conseil d'Administration, à 8 voix pour :

-Approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget du CCAS comme suit :

RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	3 017.84€
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	2 120.74€
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2022	+ 897.10€
EXCÉDENT REPORTÉ DE 2021	+ 1 573.16€
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	+ 2 470.26 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Affectation du résultat de l'exercice 2022 sur le budget 2023 du CCAS**

#### **2022-04-02**

Sur proposition de Madame la Présidente, le conseil d'administration examine les possibilités d'affectation au budget du CCAS 2023 des résultats constatés au compte administratif 2022 ;

Considérant l'excédent de fonctionnement 2022, d'un montant de 2 470.26€

Vu les propositions budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 002 – excédent de résultat de fonctionnement reporté, la somme de 2 470.26€.

### **BUDGET PRIMITIF 2023**

#### **2022-04-03**

Madame la Présidente présente le budget primitif 2023. Après échanges autour du budget pour les colis de fin d'année, l'ensemble du CCAS décide de voter le budget 2023.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale présenté par Madame la Présidente, Annabelle PILLENIÈRE.

Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

#### Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 725.00€

Recettes : 4 725.00€

### **Colis de fin d'année**

Aux vues du nombre grandissant de personnes de plus de 75 ans dans la commune, les membres du CCAS se questionnent par rapport au financement des colis de fin d'année dans les années à venir.

- Pourquoi pas un goûter qui aurait lieu début décembre avec remise du cadeau de la mairie à cette occasion
- Penser à des animations possibles
- Proposition d'aller chercher les personnes qui ne peuvent pas se déplacer
- Associer le CME
- L'annonce de cette décision sera faite via l'info des villages
- Pour les personnes absentes, le cadeau de la municipalité leur sera remis à leur domicile

Les membres du CCAS décide d'adopter cette proposition et en reparlera plus précisément pour une organisation définitive lors d'une prochaine séance.

### **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE 2023**

Madame Christina Roman et Monsieur Côme Thuy ont bénéficié de la bourse au permis de conduire à raison de 1200€ pour l'une et 1000€ pour l'un en 2021 et 2022.

#### **2023-04-04**

Madame la présidente rappelle le principe de cette bourse et présente la charte des engagements entre le CCAS du Tablier et le bénéficiaire de la bourse au permis de conduire. Elle présente également la convention de partenariat avec l'école de conduite MARIONNEAU-CITY'ZEN. Depuis le début de cette opération, deux jeunes de la commune ont pu en bénéficier.

Elle pose la question sur le principe du maintien de cette aide/partenariat. Cette bourse s'adresse au bénéfice d'un jeune domicilié au Tablier ou à une personne de plus de 25 ans domiciliée au Tablier sous conditions de ressources.

Après discussion, les membres du CCAS souhaitent poursuivre cette action sur la commune du Tablier avec la possibilité de répartir les 1 200€ de bourse entre plusieurs bénéficiaires si le cas se présente.

Le conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile au profit d'un jeune domicilié au Tablier ou d'une personne de plus de 25 ans domiciliée au Tablier sous conditions de ressources,
- Approuve les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire versée directement à l'auto-école CITY'ZEN. Elle est représentée par Monsieur LAUBRETON Thomas, 15 bis, rue Georges Clémenceau, Saint Florent des Bois, 85310 Rives de l'Yon,
- Fixe le montant maximum de cette bourse à 1 200€ avec la possibilité de répartir cette somme entre plusieurs bénéficiaires si le cas se présente (le montant attribué sera variable selon la situation financière de chaque bénéficiaire). Le bénéficiaire s'engage à réaliser une ou plusieurs activités d'intérêt général d'une durée maximale de 60 heures et à suivre assidûment une formation au permis de conduire,
- Autorise la Présidente à signer la charte à intervenir entre le C.C.A.S. et le bénéficiaire,
- Accepte la convention à passer avec l'auto-école de la commune de Rives de l'Yon dispensant la formation au bénéficiaire,
- Autorise la Présidente à signer ladite convention,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du C.C.A.S 2023.

#### **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE, CHOIX DES BENEFICIAIRES**

**2023-04-05**

Le CCAS a souhaité reconduire le dispositif de la bourse au permis de conduire pour l'année 2023.

Un appel à candidature a été lancé par l'intermédiaire de l'info des villages.

Deux personnes ont présenté leurs candidatures, Monsieur TUY Tao et Monsieur SAMSON Alan.

Après lecture des courriers de candidatures et l'étude des différents documents administratifs demandés, le CCAS retient la candidature de Monsieur Alan SAMSON.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'attribuer la bourse au permis de conduire à :

-Monsieur SAMSON Alan domicilié 8 imasse du Pré Merlan, pour un montant de 1 200€ TTC,

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS 2023

Un courrier sera envoyé aux deux candidats.

- ➔ Annabelle PILLENIERE et un ou plusieurs membres rencontreront M. SAMSON
- ➔ Annabelle PILLENIERE proposera une date et la communiquera par mail aux membres du CCAS pour savoir qui est disponible.

#### **Divers**

##### Dispositif argent de poche

Les membres du CCAS échangent autour du projet « argent de poche » pour les jeunes de la commune. Avant de pouvoir construire un tel projet, il faut s'assurer que ce dispositif est maintenu au niveau national.

##### Surplus de légumes

Les membres du CCAS décident de renouveler cette action dans les mêmes conditions que les années précédentes. Cependant, elle sera débutera plus tôt avec une proposition élargie aux plans de légumes. L'information sera relayée via l'info des villages.

#### **Fin de séance à 19h10**

La Présidente,

Annabelle PILLENIÈRE



La secrétaire de séance,

LIMOUSIN Clotilde

